

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif du laboratoire LERMAB pour la prestation de service intitulé « Essais d'imprégnation cure-dents » est fixé selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire LERMAB et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 25 janvier 2017


Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

03 FEV. 2017

Contrat/Devis n°		Recherche ()	Prestation (●)		
Durée :	1	mois	du	13/02/17	au 10/03/17
Intitulé de la prestation/étude :	Essais d'imprégnation cure-dents				
Fiche élaborée par :	Philippe GERARDIN				
Laboratoire/Composante :	LERMAB		Pôle scientifique :	EMPP	
Responsable scientifique :	Philippe GERARDIN				
Directeur du Laboratoire/Composante :	Philippe GERARDIN				
Co-contractant :	à préciser				

1) Frais de personnel						
Personnels permanents rémunérés sur budget Etablissement (à compléter obligatoirement)						
Nom - Prénom - Employeur	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	salaire horaire	nombre d'heures	MONTANT total
	Technicien	50 445,79 €	1607	31,39	21	659,22 €
	Professeur	119 181,07 €	1607	74,16	2	148,33 €
		0,00	1607	0,00		0,00 €
		0,00	1607	0,00		0,00 €
		0,00	1607	0,00		0,00 €
						807,54 €
Personnels recrutés spécialement sur le contrat						
Nom - Prénom	Grade/Fonction		Obligation horaire / an	salaire horaire	nombre d'heures	MONTANT total
		0,00	1607	0,00		0,00 €
		0,00	1607	0,00		0,00 €
		0,00	1607	0,00		0,00 €
		0,00	1607	0,00		0,00 €
COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL RECRUTE SUR CONTRAT (A)						0,00 €
COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL (B)						807,54 €
2) Dépenses directes spécifiques HT (hors frais de personnel)						
Dépenses directes générées par l'exécution du contrat						
Frais de mission						
Achat de petits matériels						200,00 €
Consommables, produits						
Services extérieurs sous-traités (heures de calculs, consultation bases de données)						
Prestations spécifiques						
Gratification de stagiaires						
Autres dépenses						
						200,00 €
Coût d'utilisation du matériel						
Nom du matériel / Date d'achat	Prix d'acquisition (€ HT)	Durée d'amortissement (année)	Potentiel annuel d'utilisation (heures)	Durée d'utilisation (heures)		MONTANT
			1 607			0,00 €
			1 607			0,00 €
						0,00 €
Maintenance du matériel utilisé						
Nom du matériel	n° du contrat de maintenance	date du contrat de maintenance	coût annuel du contrat de maintenance	nb de jours d'utilisation		MONTANT
						0,00 €
						0,00 €
						0,00 €
COÛT TOTAL DES DEPENSES DIRECTES SPECIFIQUES HORS SALAIRES (C)						200,00 €
TOTAL DES COÛTS DIRECTS (D)						1 007,54 €
COÛTS INDIRECTS						
Taux d'environnement global (approuvé par le CA du 13/12/2016)						52,00%
Environnement des personnels permanents et recrutés spécifiquement						419,92 €
TOTAL DES COÛTS INDIRECTS (E)						419,92 €
COÛT COMPLET (F)						1 427,47 €
MARGE						0,00 €
Montant du devis HT						1 427,47 €
Montant minimal à facturer						1 427,47 €